

re était écrite sur la pierre ; la seconde est écrite par l'Esprit-Saint dans nos âmes, selon cette parole du prophète : « Le temps viendra où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël. J'imprimerai ma loi dans leurs âmes et je la graverai dans leurs cœurs (Jérém., XXXI). » Le juste de l'ancienne loi se glorifiait de ses vertus ; le juste de la loi nouvelle ne tire sa gloire que de Jésus-Christ ; il obéit par amour, tandis que le pharisien obéit par crainte. Or, la crainte est stérile ; l'amour seul est fécond en œuvres de grâces, et c'est pourquoi la justice procédant de l'amour doit être plus abondante que celle qui s'accomplit par la crainte.

Excitons-nous à aimer. Et comment n'aimerions-nous pas Celui qui est l'amour ? Le vrai amour accomplit la loi et se manifeste par une vie sainte.

LE JOURNALISME CATHOLIQUE

Troisième article.

Nous avons distingué, dans notre dernier article, deux classes de journaux catholiques. La première comprend tous ceux qui, *parfaitement* orthodoxes dans leurs principes, *sincèrement* soumis à leurs chefs spirituels, poursuivent cependant, avant tout, un but commercial, industriel ou politique. Cette presse, nous nous plaisons à le répéter, si elle comprend son devoir, si elle a le courage, l'honnêteté de l'accomplir, peut rendre d'immenses services, surtout dans un pays comme le nôtre. Mais ici, il est bon de le noter en passant, l'illusion est facile, la mauvaise foi possible. Un journal n'est pas catholique par le fait seul qu'il s'arroge cette qualité, et sonne de la trompette en se posant comme tel devant le public. « Moins de bruit, et plus de besogne, » dit le proverbe. C'est plus sage et plus sûr. Au reste, on juge de l'arbre à ses fruits, d'un homme à ses œuvres, d'un journal à son esprit.

La seconde classe est celle des revues et des journaux voués presque exclusivement aux intérêts de la grande cause catholique. Champions plus avancés de l'Eglise, les rédacteurs de ces feuilles courageuses se proposent la protection et la défense de ses droits, de ses prérogatives et de ses privilèges, de ses dogmes, de sa morale et de sa discipline, de son sacerdoce, de ses institutions et de ses œuvres. Ils lui apportent, aux heures de la lutte, un concours actif, intelligent, loyal, désintéressé, et la vengent des outrages, des calomnies, des sarcasmes de ses ennemis dont